Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-215601634-20251127-DCM2025112742-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 20 novembre 2025

Date d'affichage : 20 novembre 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. CAREL, Mme PLASSE, M. SCRAIGN, M. NICOLAS, M. FOUILLÉ, Mme RUYET, Mme EZANIC, Mme PERRET, M. SUNT, Mme ACHARD

Absents excusés : Madame Valérie HAUTE ayant donné pouvoir à Madame Sonia RUYET
Monsieur Stéphane ROPERS ayant donné pouvoir à Monsieur Loïc SCRAIGN
Monsieur Julien GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean Luc GUILLOUX

Secrétaire : Madame Corinne VOLA

DCM2025-11-27-42 : Décision Modificative – Budget principal

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

VU le budget Principal 2025 de la Commune de PLOËRDUT

VU le Compte Financier Unique de la Commune de PLOËRDUT

Monsieur Jean Luc GUILLOUX fait part à l'assemblée de la nécessité de procéder à des ajustements sur les crédits votés sur l'exercice 2025.

En 2022, la Commune avait octroyé une subvention au budget Assainissement, d'un montant de 13 000.00 € afin de permettre de rattacher à ce budget, les travaux de raccordement de l'Espace Koëd Noz au réseau d'assainissement collectif.

Cette subvention est amortissable sur une durée de 5 ans. Lors du vote du budget nous avons omis d'inscrire les crédits au compte 20415342 pour un montant de 2 600 € et la contrepartie en recettes d'investissement au compte 280415342.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux de l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.
Monsieur le Maire indique également à l'assemblée qu'il souhaite voter le budget 2026 avant l'échéance municipal du mois de mars.

Toutefois, et pour ne pas interrompre les paiements aux entreprises, Monsieur le Maire propose de virer la somme de 130 000 € du compte 2135 (Installations Générales, agencements, aménagements des constructions) vers le compte 231 (Immobilisations corporelles en cours).

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de voter les virements de crédits suivants :

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-215601634-20251127-DCM2025112742-DE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
60612 : Energie - Elec	**-2 600.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
681 - 042 Amort Subv Equpt	**0.00 €**	**+ 2600.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Fonctionnement	**- 2 600.00 €**	**+ 2 600.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Investissement				
2135 – Installat° Générale, Amgt, Agencement	- 130 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
231 – Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	+ 130 000.00 €	0.00 €	0.00 €
280415342 – Amort Immo Corp				+ 2 600.00 €
1323 – Subv d'Inv Non Amort			- 2 600.00	
Total Investissement	**- 130 000.00 €**	**+ 130 000.00 €**	**- 2 600.00 €**	**+ 2 600.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ÉMET un avis favorable à la décision modificative telle que présentée ci-dessus**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative N°1**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision modificative**

Certifié exécutoire
au vu de la transmission en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean Luc GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT * 56 (Morbihan) *